



CABINET PERES SARL
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION IME CHATEAU MARTOURE

Château Martouré

64260 ARUDY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



CABINET PERES SARL
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION IME CHATEAU MARTOURE

**Château Martouré
64260 ARUDY**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association IME CHATEAU MARTOURE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IME CHÂTEAU MARTOURE relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **01/01/2025** à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels à la note « INTRODUCTION ».

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La comptabilisation des dotations et subventions provenant de l'ARS.
- Les sondages effectués sur les comptes « charges de personnel » nous ont permis de considérer la juste appréciation de ceux-ci.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

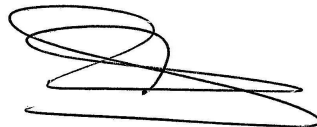
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lons, le 02 juin 2026



Cabinet PERES SARL
Représenté par Eric LAGRILLE
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, Cabinet PERES SARL Société de Commissariat aux Comptes 167 Bis Avenue Jean Mermoz CS 30405 64146 LONS Cedex	6 112.46	6 112.46				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				46.12		40.72
Terrains						
Constructions	1 749 006.06	934 038.43	814 967.63		674 801.10	
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	1 240 933.28	923 173.72	317 759.56		345 458.41	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				8.38		7.99
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	200 000.00		200 000.00		200 000.00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 790.00		5 790.00		200.00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 201 841.80	1 863 324.61	1 338 517.19	54.50	1 220 459.51	48.71
Stocks et en-cours						
Créances				0.90		2.84
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	21 290.84		21 290.84		56 036.39	
Charges constatées d'avance	724.00		724.00		15 174.31	
Valeurs mobilières de placement	362 980.23		362 980.23	14.78	358 253.81	14.30
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	732 650.55		732 650.55	29.83	855 615.71	34.15
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 117 645.62		1 117 645.62	45.50	1 285 080.22	51.29
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	4 319 487.42	1 863 324.61	2 456 162.81	100	2 505 539.73	100

BILAN PASSIF

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		32.88		28.56
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	807 672.53		715 674.92	
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	526 268.53		442 002.62	
<i>Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>				
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.</i>	261 404.00		253 672.30	
Autres réserves				
Report à nouveau	282 818.08	11.51	282 818.08	11.29
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	282 818.08		282 818.08	
Excédent ou déficit de l'exercice	36 366.49	1.48	91 997.61	3.67
<i>Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
Situation nette (sous-total)	1 126 857.10	45.88	1 090 490.61	43.52
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	9 597.66	0.39	20 222.15	0.81
Provisions réglementées	574 907.79	23.41	557 629.22	22.26
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 711 362.55	69.68	1 668 341.98	66.59
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	178 931.39	7.28	235 113.49	9.38
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	178 931.39	7.28	235 113.49	9.38
Provisions pour risques			207 594.78	8.29
Provisions pour charges	245 354.52	9.99		
TOTAL DES PROVISIONS (III)	245 354.52	9.99	207 594.78	8.29
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 970.34	2.08	67 194.38	2.68
Emprunts et dettes financières diverses			670.00	0.03
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	66 130.34	2.69	118 766.60	4.74
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	189 062.97	7.70	198 551.50	7.92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 087.80	0.04		
Autres dettes	13 262.90	0.54	9 307.00	0.37
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	320 514.35	13.05	394 489.48	15.74
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 456 162.81	100	2 505 539.73	100

Case PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

COMPTE DE RÉSULTAT

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	100.00	90.00	10.00	11.11
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services	3 176.05	4 004.76	-828.71	-20.69
<i>dont parrainages</i>				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	28 667.99	26 577.25	2 090.74	7.87
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	1 929 125.00	1 933 682.00	-4 557.00	-0.24
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	3 311.00	1 948.00	1 363.00	69.97
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	30 189.07	30 216.31	-27.24	-0.09
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	6 000.00		6 000.00	
Utilisations des fonds dédiés	56 182.10	40 809.18	15 372.92	37.67
Autres produits	46 538.72	2 739.10	43 799.62	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 103 289.93	2 040 066.60	63 223.33	3.10
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	398 904.73	421 250.34	-22 345.61	-5.30
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	91 473.21	77 890.82	13 582.39	17.44
Salaires	1 002 361.83	965 406.96	36 954.87	3.83
Cotisations sociales	370 291.84	326 268.73	44 023.11	13.49
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	138 599.45	116 486.41	22 113.04	18.98
Dotations aux provisions	67 948.81	50 330.80	17 618.01	35.00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	1 888.69		1 888.69	
Report des fonds dédiés		20 211.00	-20 211.00	-100.00
Autres charges	1 928.43	927.10	1 001.33	108.01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 073 396.99	1 978 772.16	94 624.83	4.78
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	29 892.94	61 294.44	-31 401.50	-51.23

Cabinet PERES SARL
Commissaire aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex
05 61 46 16 16

COMPTE DE RÉSULTAT

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances gérées	29 441.28	32 974.90	-3 533.62	-10.72
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	29 441.28	32 974.90	-3 533.62	-10.72
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 375.16	1 855.19	-480.03	-25.87
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change		18.97	-18.97	-100.00
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 375.16	1 874.16	-499.00	-26.63
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	28 066.12	31 100.74	-3 034.62	-9.76
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	57 959.06	92 395.18	-34 436.12	-37.27
Produits exceptionnels (V)	11 960.00	42 178.33	-30 218.33	-71.64
Charges exceptionnelles (VI)	29 238.57	39 049.90	-9 811.33	-25.13
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-17 278.57	3 128.43	-20 407.00	-652.31
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 314.00	3 526.00	788.00	22.35
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 144 691.21	2 115 219.83	29 471.38	1.39
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 108 324.72	2 023 222.22	85 102.50	4.21
EXCÉDENT OU DÉFICIT	36 366.49	91 997.61	-55 631.12	-60.47
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	1 877.00	2 649.24	-772.24	-29.15
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	1 877.00	2 649.24	-772.24	-29.15
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	1 877.00	2 649.24	-772.24	-29.15
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	1 877.00	2 649.24	-772.24	-29.15
TOTAL	36 366.49	91 997.61	-55 631.12	-60.47

Cabinet PÉREZ SARL
Commissaire aux Comptes
10 rue de la République
CS 30405
64146 LONS Cedex



ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Concours publics et subventions	Produite
Engagements	Produite
Honoraires CAC	Produite
Les effectifs	Produite



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Cette association a pour but l'achat, la création, la prise à bail, la location, l'administration, la gestion de toutes maisons de santé et établissements pour la prise en compte et l'accompagnement d'enfants et d'adultes en situation de handicap, et notamment la gestion d'établissements d'enseignement, d'établissements de cure et de prévention, soins, repos, éducation et rééducation spéciales.

L'établissement peut assurer un hébergement temporaire (IME). Les Instituts Médico-Educatifs (IME) ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience, régis par l'annexe XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002. Ses Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) ont été mis en place depuis 2007 en application du décret n°89-798 du 27 octobre 1989.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Etablissement de soins, d'éducation et de pédagogie adaptés, situé à Arudy (25 km de Pau et 18 km d'Oloron) dans un parc aménagé de 4 hectares, accueille 35 jeunes garçons et filles de 7 à 16 ans, présentant des difficultés d'apprentissage en rapport avec des troubles légers de l'efficacité intellectuelle et troubles associés. Il comprend une section d'internat mixte de 15 places, et une section semi-internat mixte de 20 places, et un service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) à Oloron qui accompagne 15 jeunes.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Pour exercer ses activités, l'association dispose de locaux à Arudy et Oloron, de matériel, de personnel salarié propre.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 456 162.81 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 36 366.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2019-04, il a été également tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations pouvant entraîner des dérogations aux principes comptables, n° 2023-03.

Permanence des méthodes en dehors de la mise à jour du plan comptable précisée ci-dessous :

Les modifications réalisées en application du nouveau règlement ANC 2022-06 n'impactent pas de façon significative la présentation des comptes.

Reclassement du compte 151883 en 152101,
Reclassement du compte 151884 en 152102,
Reclassement du compte 46700001 en 46800001,
Reclassement du compte 6750 en 6520,
Reclassement du compte 74880 en 74180,
Reclassement du compte 7750 en 75700,
Reclassement du compte 7770 en 7470,
Reclassement du compte 7910 en 64190,
Reclassement du compte 7911 en 75870,
Reclassement du compte 7914 en 75841,

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	40.00	
Matériels outillages		3 À 20
Logiciels	3.00	
Matériel de transport		4 À 7
Matériel de bureau		3 À 5
Mobilier		5 À 15

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOCIATION MARTOURE.
- L'association ASSOCIATION MARTOURE est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont constituées du temps des bénévoles consacrées à la gestion de l'association, à la participation aux diverses réunions et instances.

Ces heures sont valorisées au taux horaire du smic brut du 31.12.2025 soit 11,88€/heure.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	6 112.46		
TOTAL	6 112.46		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol propre	817 392.43		188 125.04
Constructions sur sol d'autrui	743 488.59		
Installations générales, agencements et aménagements divers	844 664.22		
Matériel de transport	229 406.54		64 830.78
Matériel de bureau, informatique & mobilier	117 931.74		
TOTAL	2 752 883.52		252 955.82
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	200 000.00		
Prêts et autres immobilisations financières	200.00		5 590.00
TOTAL	200 200.00		5 590.00
TOTAL GENERAL	2 959 195.98		258 545.82

Cabinet PERES SARL
Expert de Commissariat aux Comptes
Société 167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

ETAT DES IMMOBILISATIONS

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			6 112.46	
TOTAL			6 112.46	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol propre			1 005 517.47	
Constructions sur sol d'autrui			743 488.59	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			844 664.22	
Matériel de transport		15 900.00	278 337.32	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			117 931.74	
TOTAL		15 900.00	2 989 939.34	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			200 000.00	
Prêts et autres immobilisations financières			5 790.00	
TOTAL			205 790.00	
TOTAL GENERAL		15 900.00	3 201 841.80	

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

ETAT DES AMORTISSEMENTS

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util. taux d'amort. pourcentage	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			6 112.46			6 112.46
TOTAL			6 112.46			6 112.46
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			252 380.16	31 067.92		283 448.08
Constructions sur sol d'autrui			633 699.76	16 890.59		650 590.35
Inst. générales, agencts divers			649 391.42	38 611.40		688 002.82
Matériel de transport			99 734.37	43 305.81	15 900.00	127 140.18
Matériel de bureau, informatique			97 418.30	10 612.42		108 030.72
TOTAL			1 732 624.01	140 488.14	15 900.00	1 857 212.15
TOTAL GENERAL			1 738 736.47	140 488.14	15 900.00	1 863 324.61

Cabinet PERNICELLI
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

ETAT DES CRÉANCES

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	5 790.00		5 790.00
Actif circulant			
Débiteurs divers	20 143.80	20 143.80	
Charges constatées d'avance	724.00	724.00	
TOTAL	26 657.80	20 867.80	5 790.00

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	724.00
TOTAL	724.00

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	9 076.96
Disponibilités	19 548.80
TOTAL	28 625.76

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	715 674.92		91 997.61		807 672.53
Excédents et réserves affectés à l'investissement	442 002.62		84 265.91		526 268.53
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	253 672.30		7 731.70		261 404.00
Report à nouveau	282 818.08				282 818.08
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	282 818.08				282 818.08
Excédent ou déficit de l'exercice	91 997.61		36 366.49	91 997.61	36 366.49
Subventions d'investissement	20 222.15			10 624.49	9 597.66
Provisions réglementées	557 629.22		29 238.57	11 960.00	574 907.79
TOTAL	1 668 341.98		157 602.67	114 582.10	1 711 362.55

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
44146 LONS Cedex

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES AUTORITÉS DE TARIFICATION AUX ENTITÉS GESTIONNAIRES D'ESMS

Reprise sur fonds dédiés pour renouvellement des immobilisations prévues au PPI reprise tous les ans de 33 945€ sur les 279 865,70€ restant. Ces fonds initialement constaté en provision pour renouvellement des immobilisations, reclassé en fonds dédiés suite à la réforme du plan comptable associatif.

En 2024 un CNR est reçu pour une action formation QVCT qui a lieu en 2025, pour un montant de 13 816€

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS DEDIES RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS	178 029.32		30 189.40			147 839.92	
CNR PRISE EN CHARGE PUBLIC SPECIFIC	13 912.32		4 901.20			9 011.12	
CNR ACTION FORMATION QVCT	13 816.00		13 816.00				
CNR GRATIFICATION DE STAGIAIRE	8 161.48		4 730.23			3 431.25	
CNR GRIPPE	678.58					678.58	
CNR DEPLACEMENTS USAGERS	12 881.00					12 881.00	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDATION CAISSE EPARGNE INVESTISSEMENT	5 791.80		1 930.60			3 861.20	
ASSOCIATION FAIRE FACE INVESTISSEMENT	1 843.19		614.57			1 228.62	
TOTAL	7 634.99		2 545.17			5 089.82	

ETAT DES PROVISIONS

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont principalement constituées de provisions sur plus-values de cession d'actifs, et sur les plus-values de produits financiers.

Une dotation à hauteur de 4 111,31€ sur des plus-values nettes de cessions d'actifs immobilisés.

Une dotation à hauteur de 25 127,26€ sur des plus-values nettes sur les actifs circulants.

Soit un total de dotations aux provisions réglementées de 29 938,57€ pour l'année 2025.

Une reprise de provision réglementée à hauteur de 11 960€ en accord avec le PPI 2025-2029

Provisions pour risques et charges

Les provision pour risques et charges sont constituées de l'indemnité de départ à la retraite mais aussi de la provision pour CET.

La provision pour CET s'élève à 106 689,52€ la clôture de l'exercice. Une dotation de provision à hauteur de 15 231,81€ a été effectuée en complément des droits acquis en 2025, il n'y a pas de reprises sur l'exercice.

La provision pour départ à la retraite s'élève à 138 665€ au 31.12.2025. Une dotation de provision à hauteur de 52 717 € a été effectuée en complément des droits acquis en 2025, et une reprise de 25 675€.

Les hypothèses de tarification de l'indemnité de départ à la retraite sont les suivantes:

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de votre entreprise et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à votre entreprise que vous nous avez transmis :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- o 2,50% Constant pour la catégorie : Non Cadres
- o 2,50% Constant pour la catégorie : Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 2.00 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- o 64 ans pour la catégorie : Non Cadres
- o 64 ans pour la catégorie : Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- o Très faible pour la catégorie : Non Cadres
- o Très faible pour la catégorie : Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- o 36 % pour la catégorie : Non Cadres
- o 36 % pour la catégorie : Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

ETAT DES PROVISIONS

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Autres provisions réglementées	557 629.22	29 238.57	11 960.00	574 907.79
TOTAL	557 629.22	29 238.57	11 960.00	574 907.79
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	207 594.78	67 948.81	25 675.00	249 868.59
TOTAL	207 594.78	67 948.81	25 675.00	249 868.59
TOTAL GÉNÉRAL	765 224.00	97 187.38	37 635.00	824 776.38
Dont dotations & reprises d'exploitation		67 948.81	25 675.00	
Dont dotations & reprises exceptionnelles		29 238.57	11 960.00	

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
69146 LONS Cedex

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	50 970.34	16 601.16	34 369.18	
Fournisseurs et comptes rattachés	66 130.34	66 130.34		
Personnel et comptes rattachés	93 973.93	93 973.93		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 032.09	85 032.09		
Impôts sur les bénéfices	4 314.00	4 314.00		
Autres impôts et taxes assimilées	4 325.95	4 325.95		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 087.80	1 087.80		
Autres dettes	13 262.90	13 262.90		
TOTAL	319 097.35	284 728.17	34 369.18	

Estinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

Comptet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 254.76
Dettes fiscales et sociales	123 428.27
Autres dettes	13 262.90
TOTAL	169 945.93

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Concours public	1 929 125.00					1 929 125.00
Subventions d'exploitation	18 042.50					18 042.50
TOTAL	1 947 167.50					1 947 167.50

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 4 920€ en 2025.

PLF EXPERT

167 B AVENUE JEAN MERMOZ
64140 LONS

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

LES EFFECTIFS

MARTOUR - ASSOCIATION MARTOURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

Ingénieurs et cadres
Employés et techniciens
enseignants

PERSONNEL SALARIÉ

31/12/2025	31/12/2024
3.51	3.51
23.17	21.42
4.00	4.00
30.68	28.93